



## Programme d'actions 2024

### Avenant n°1

- Vu le Programme d'action 2024 paru le 22 avril 2024, au registre des actes administratifs du Conseil départemental,
- Vu l'avis de la CLAH

Le présent avenant au PA 2024 s'applique dans son ensemble aux dossiers déposés à compter de sa parution au recueil des actes administratifs du Département.

Cet avenant a pour objet :

- de modifier les modalités financières d'intervention (5.1 dans le PA initial), en supprimant sa partie relative aux dossiers de propriétaires bailleurs.

#### 1. Modalités financières d'intervention

Pour les dossiers de propriétaires bailleurs  
Suppression de l'article.

#### 2. Autres dispositions

Les autres dispositions du programme d'actions 2024 restent inchangées.

Bar-le-Duc, le **2** SEPT 2024

Pour le Président du Conseil départemental et  
par délégation,

**Cédric MACRON**  
Le Directeur général des services